

LES MENSONGES ET LES NON-DITS DU RAPPORT FOX/HÄFNER

Mesdames et Messieurs les députés européens,

Vous êtes appelés à vous exprimer sur un rapport concernant le siège du Parlement européen qui, dans l'esprit de ses rédacteurs, vise à obtenir le regroupement à Bruxelles de l'ensemble des services de votre institution. Ce rapport est fondé sur des affirmations et arguments erronés, sur les mensonges et non-dits suivants :

- 1) **Le coût financier est erroné, il résulte d'approximations et de manipulations.** L'étude de l'AEJE l'a démontré et les chiffres officiels publiés par le Secrétariat général du PE le prouvent. Les chiffres réels (entre 51 et 55 millions par an) sont quatre fois inférieurs. 10 cents par an et citoyen, soit 0,04% du budget de l'UE.
- 2) **Le coût environnemental** : comme pour le coût financier, les chiffres du rapport (19 000 tonnes de CO²) figure dans une étude de 2002, dont les auteurs eux-mêmes ont à l'époque souligné les faiblesses et lacunes. Les chiffres réels figurent dans «la déclaration environnementale » annuelle **que vous approuvez** chaque année. Le chiffre pour 2011 s'élève à 3250 tonnes de CO².
- 3) **Accorder au Parlement européen le droit de décider de son siège constituerait un pouvoir exorbitant.** Est-il acceptable que le Parlement européen ait la faculté de décider de changer de siège à chaque législature, selon les majorités ? Seules quelques exceptions de pratiques ou constitutions nationales dans le monde accordent à leur parlement le privilège de décider du lieu de son siège.
- 4) Le rapport passe sous silence les implications financières d'un tel regroupement : coûts sociaux, coûts d'investissement, coût d'entretien des locaux vacants et coûts politiques qu'impliqueraient une négociation entre les Etats membres d'une redéfinition de l'ensemble des sièges des institutions européennes.
C'est un mensonge de prétendre que le coût du siège de Strasbourg se traduirait en économie nette en cas de transfert à Bruxelles.
Le regroupement à Bruxelles ne générerait aucune économie : les bâtiments vacants à Luxembourg et Strasbourg resteraient dans le parc immobilier du Parlement ou plus généralement des institutions européennes, avec leurs coûts de maintenance, d'entretien et de gardiennage, voire d'obsolescence accélérée s'ils restent inoccupés sur une longue période.

Ce rapport est la suite de nombreuses tentatives du lobby anti-Strasbourg visant à discréditer le siège du Parlement européen, à nier sa légitimité au regard de l'Histoire, au regard des traités et au regard des principes européens, comme celui de la diversité géographique des institutions de l'Union.

Est-il nécessaire de rappeler que la **dernière action de M. Fox**, qui a fait approuver par le Parlement européen une **modification illégale** du calendrier des sessions plénières au détriment de Strasbourg, a valu aux députés européens d'être **désavoués par la Cour de Justice de l'Union européenne**, en décembre 2012 ?

En ces temps de crise, notre devise « Unie dans la diversité », nos valeurs et symboles sont plus importants que jamais. Strasbourg est le symbole à la fois de cette Europe victorieuse d'un lourd passé et de son avenir.